

JOURNEE DE L'ANPAD : 18 MAI 2008

Voici quelques éléments de réponse, rapides et trop succincts, à votre question : qu'attendez-vous d'un conservatoire ?

J'aurais envie de répondre : j'attends tout !

Qu'il soit un lieu de formation, de diffusion et de création.

Que la formation soit un moment de la pratique, lorsqu'on fait du vélo, on apprend en pédalant !

Que le conservatoire soit une sorte de « fabrique » ouverte tous les jours de l'année et chaque jour ouvert tard le soir, où l'on pourrait échanger après le spectacle, avec les participants, enseignants et étudiants mélangés !

Que le conservatoire soit un lieu où s'invente sans cesse le théâtre d'aujourd'hui et de demain, où l'on irait aussi entendre de la musique et assister à des spectacles chorégraphiques. Où les arts dialogueraient sans cesse. Un lieu où l'on pourrait tour à tour être spectateur et acteur.

Mais voilà, les conservatoires sont porteurs d'une histoire, les professeurs ont une identité et sont dotés d'un statut. Et ces aspects construits au fil du temps - qui ont permis la constitution d'un service public de l'enseignement artistique assuré par des fonctionnaires territoriaux - viennent par moments faire obstacle aux évolutions rendues nécessaires par les modifications des attentes des populations et des élus, leurs représentants qualifiés.

La construction historique d'une identité.

La classe d'art dramatique a été fondée en 1786 à l'intérieur de la classe de chant dans la perspective de former les comédiens de la Comédie Française. Autrement dit le but est de former les artistes qui vont participer à la gloire du prince. Au 19^{ième} siècle, des conservatoires se construisent dans les grandes villes de province et se réclameront « succursale du conservatoire de Paris ».

L'origine de l'enseignement artistique spécialisé est à rechercher du côté du besoin de formation des professionnels. L'ensemble des dispositions y concourt, l'enseignement est découpé en cursus, avec un descriptif des notions à acquérir et l'ordre dans lequel l'apprentissage doit se faire. Encore aujourd'hui l'enseignement est pensé de cette manière (voir les derniers textes). En fait l'enseignement est achevé quand on est devenu soi même professionnel. Ceci, qui est valable dans les trois disciplines (musique, danse, théâtre) est à nuancer en ce qui concerne le théâtre. Jusqu'à hier, et peut-être aujourd'hui, l'enseignement du théâtre est essentiellement assuré par les compagnies. En témoigne la création récente du D.E.

Dans le même temps, le statut, obtenu enfin en 1991, qui donne un cadre et reconnaît le métier, a été bâti à partir de cette conception centrée sur la formation de professionnels, prise dans un sens restrictif, c'est-à-dire l'acquisition de compétences, hors de la pratique artistique. D'où les 16 ou 20 heures de cours par semaine. Quid de l'ensemble des activités, hors les temps de cours ?

Cette conception ne correspond plus aux attentes de la société. Depuis de nombreuses années déjà les conservatoires se définissent comme des lieux de formation, de création et de diffusion. Mais rien n'est dit sur l'articulation des termes entre eux. La création est-elle un élément de la formation, ou bien les élèves ne doivent-ils s'y consacrer que dès lors que la formation est terminée (ou quasiment) ? De plus, les mutations à l'œuvre dans les politiques culturelles ont décentré les objectifs : aujourd'hui on peut dire qu'au centre des politiques culturelles sont placées, non plus les artistes ou les structures, mais les populations. C'est par rapport à elles que doivent se constituer les politiques publiques en matière d'art et de culture.

Les attentes d'aujourd'hui.

Dès lors que l'on la construit à partir des habitants, une politique culturelle ne se pense plus en terme d'équipements, mais en terme de projet pour le territoire (même si les équipements en font naturellement partie). C'est dans cette perspective qu'ont commencé à se penser les politiques culturelles locales, et il est vraisemblable que le mandat municipal qui commence verra se développer

cette pensée encore nouvelle chez les élus. Cet aspect sera présent dans les formations organisées par la FNCC à leur intention.

Cela signifie plusieurs choses.

- la politique culturelle est désormais un ensemble d'actions, pensées à partir d'une volonté politique, qui doivent autant que faire se peut s'articuler, trouver des passerelles entre elles. On peut mentionner l'éducation artistique, la formation, la création la diffusion du répertoire et des créations, l'accompagnement des pratiques en amateurs, la formation de formateurs. En fait il s'agit de donner à chaque citoyen la possibilité d'élaborer un rapport personnel à l'art de son choix, un rapport lui permettant d'être, s'il le souhaite, tour à tour acteur et spectateur.
- Ceci entraîne plusieurs conséquences pour les acteurs locaux, structures implantées ou acteurs autonomes. Il importe, et c'est vrai pour un établissement d'enseignement, de se poser la question : à partir de mon cœur de métier, comment puis-je intervenir dans les autres aspects ? Autrement dit en quoi un département théâtre peut-il intervenir dans l'éducation artistique, l'accompagnement des amateurs, la création et/ou la diffusion, les formations de formateurs, et le recensement de ses propres besoins de formation ?
- Autre conséquence : le besoin de bien connaître les autres acteurs locaux, leurs objectifs et leurs projets, afin de pouvoir nouer des relations et coopérer.

La coopération, le décloisonnement, des pratiques et des publics deviennent des exigences davantage ressenties.

Cela ne signifie évidemment pas qu'un établissement puisse tout faire, assumer la totalité des responsabilités publiques. Il s'agit, à partir du recensement des besoins et attentes locales, établi dans une coopération étroite avec les élus et leurs services, de dégager des priorités en fonction aussi des moyens, de s'engager dans quelques directions qui apparaîtront les plus opérationnelles.

La réalité concrète dans laquelle chacun(e) est inséré(e)

Si la direction indiquée précédemment est bien celle vers laquelle il faut se tourner, aucun enseignant, aucun élu ne connaît les conditions idéales qui permettraient de l'emprunter sans problème.

Nous nous heurtons à une multitude d'obstacle sur ce chemin.

Du côté des enseignants : l'insuffisance de moyens matériels, la formation qui n'a que ou pas pris en compte ces aspects, le statut qui impose 16 ou 20 heures de cours, l'identité professionnelle, le fonctionnement des établissements rarement ouvert le soir ou durant les congés scolaires, l'habitude d'établir un emploi du temps hebdomadaire et non par projets, etc.

Chez les élus, l'insuffisance de perception de la mutation en cours des politiques culturelles, la méconnaissance des enjeux, la difficulté de reconnaître ses propres limites et la nécessité de la coopération élus-professionnels.

Pour autant il apparaît nécessaire, quelles que soient les difficultés rencontrées, d'avancer sur ce chemin, en définissant les premières étapes possibles. Peut-être convient-il, une fois établi que l'établissement, ou tout au moins l'une des ses parties, peut avancer dans ce sens, de commencer par le dialogue avec les élus et leurs services et l'échange avec les acteurs que l'on pense susceptibles de partager la démarche. D'une façon ou d'une autre, nombreux sont les endroits en France, dans les trois disciplines, qui ont entrepris cette démarche.

Vous n'êtes pas seuls à essayer de bouger, d'inventer.

Bon courage.

Guy Dumélie

16 mai 2008